

■ LA BERNERIE-EN-RETZ

Jeu di 8/02/2018
Commer Puy's Retz

CADRE DE VIE. La Huppe du Paradou interpelle la municipalité

La Huppe du Paradou, association qui œuvre pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement à La Bernerie, tient son assemblée générale, vendredi 9 février, à 18 h, salle Bellevue.

Avant celle-ci, ses responsables ont rencontré la municipalité pour faire le point sur la suite donnée à différentes propositions ou demandes qu'elle a émises : liaisons douces vers l'intérieur des terres, représentation du sentier du littoral et des cônes de vue sur le plan de zonage du PLU, hauteur des constructions dans la Zac de la Rogère... et pour évoquer certains dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Continuité du sentier littoral.

Celle-ci constitue l'une des priorités de l'association dont les représentants ont rencontré sur site en 2017 David Hillaire, de la Direction départementale des territoires et de la mer. Deux tronçons sans solution de contournement sécurisé, tous les deux situés sur La Bernerie, empêchent la continuité à marée haute du sentier littoral reliant le port du Collet à la Pointe Saint-Gildas. La partie comprise entre la rue Richelot et les Roches Dorées pourrait être aménagée avec la réalisation d'une passerelle. La partie comprise entre la rue Louis Gautier et l'Espace naturel sensible (ENS) des Quatre Jumelles serait également à étudier afin de le rendre praticable toute l'année.

Pour la municipalité, qui se dit intéressée par l'idée de passerelle, « la priorité actuelle va plutôt au renforcement des défenses de la côte, au désensablement du plan d'eau et à l'extension du platelage de la grande plage ». La possibilité d'un aménagement entre d'une part la rue Richelot et les Roches



Une jonction en partie haute du muret, entre l'extrémité de l'avenue Louis Gautier et l'Espace naturel sensible des Quatre Jumelles, assurerait la continuité du sentier à marée haute.

Dorées et d'autre part entre la rue Louis Gautier et l'Espace naturel sensible des Quatre Jumelles n'en sera pas moins étudiée par la commune.

Accès Zac de la Rogère.

Concernant les accès de la future tranche 4, l'association se référant au précédent de la rue Richelot se déclare opposée, pour des raisons de sécurité, à une jonction voitures entre la Zac et l'avenue des Nouettes, « très passagère, étroite, encombrée et très fréquentée par les piétons et vélos en accès plage ». Une liaison douce lui semble nécessaire. Pour la municipalité, l'accès direct est prévu pour les trois lots du bord, l'entrée ou sortie étant accessibles aux autres résidents de la Zac.

L'association a également souhaité évoquer les problèmes posés par la sortie des lots privés de la tranche 1 sur le tracé Vélocéan, sorties qui, selon elle, n'étaient pas prévues afin que soient préservées les haies existantes. Pour la municipalité, aucun point du règlement n'a jamais existé à ce sujet. Prenant acte de cette décision qu'elle

réfute, l'association suggère qu'à minima soit harmonisée l'esthétique de ces sorties, soulève les problèmes de sécurité que pourrait poser la multiplication de ces sorties sur la partie Vélocéan et s'inquiète de la présence des busages pour le nettoyage des fossés.

Points divers. Plage de La Boutinardière : un aménagement du stationnement sera réalisé par la pose de pavés afin de délimiter des emplacements.

Vélocéan et liaisons douces : il est précisé que le mobilier Vélocéan est à la charge du Département, la commune assurant le marquage et l'implantation des panneaux.

Rue de la Jaginière et secteur environnant : pour solutionner les problèmes de sécurité engendrés par la vitesse excessive des véhicules et l'absence de trottoirs, la municipalité mène une réflexion sur la mise en place de ralentisseurs, chicanes et autres dispositifs.

■ Assemblée générale, vendredi 9 février, à 18 h, salle Bellevue.